

Feuilles Mensuels de la Société Nantaise de Préhistoire

Siège social : Muséum d'Histoire Naturelle, 12, rue Voltaire,
44000 NANTES - C.C.P. 2364-59 E. NANTES

26e Année

FEVRIER 1981

N° 213

La prochaine séance de la Société Nantaise de Préhistoire
aura lieu le

Dimanche 15 février 1981, à 9 h 30,

au Muséum d'Histoire Naturelle de Nantes, 12, rue Voltaire.

La bibliothèque sera ouverte dès 9 h 10.

PROGRAMME DE LA SEANCE

Conformément aux Statuts de la Société, la séance de février est une Assemblée générale au cours de laquelle est présenté le bilan de l'année précédente. Nous entendrons donc les rapports de la Secrétaire générale, du Bibliothécaire et du Trésorier.

Il sera procédé ensuite à l'élection pour le renouvellement du tiers sortant du Conseil de Direction. Viennent à expiration cette année les mandats confiés il y a trois ans à Messieurs Bellancourt, Peigné, de Pertat, Petit, et Mademoiselle Leblouck. Nous avons eu à déplorer le décès de Monsieur Prenaud.

Nous rappelons que tous les membres actifs de la Société sont éligibles et rééligibles. Les personnes désirant poser leur candidature voudront bien le faire connaître par lettre adressée au siège de la Société, le plus rapidement possible.

La liste des candidats sera communiquée à la séance.

Après ces formalités, nous entendrons un exposé :

Monsieur H. CHAUVELON parlera de :

L'évolution du rameau humain depuis l'Australopithèque jusqu'au plus ancien représentant de notre espèce découvert en Europe, l'homme de Tautavel.

Admission de nouveaux membres

A demandé à faire partie de notre Société :

- Monsieur CAVAILLE Jacques,
10, Square de Terre-Neuve, 35100 RENNES,
présenté par M. Bellancourt et Mlle Leblouck.

Rappelons l'admission, lors des séances précédentes, de :

- Monsieur MONNIER Auguste,
23, Avenue Francis-Robert, 44150 ANCENIS,
présenté par M. Bellancourt et M. Chauvelon.
- Madame CORLAY Danielle,
La Justice, 44800 SAINT-HERBLAIN,
présentée par M. Bellancourt et M. Dupont.

Cotisation

Elle a été fixée pour 1981 à :

40 F. pour les membres actifs
20 F. pour les membres juniors (moins de 18 ans).

Bibliothèque

Nous avons acquis les ouvrages suivants :

- F. BORDES : Typologie du Paléolithique ancien et moyen (2 volumes).
- J. BRIARD, Y. ONNEE, J.Y. VEILLARD : L'Age du Bronze au Musée de Bretagne (à Rennes).
- Dossiers du Centre Régional Archéologique d'Alet, C. 1980 : Eléments pour une préhistoire du Nord-Est de l'Armorique bretonne.

Nous avons reçu également :

- Bulletin du Groupe vendéen d'Etudes préhistoriques, 1980, 4.
- Bulletin de la Société Lorientaise d'Archéologie, Travaux 1979.
- Bulletin de la Société Archéologique de la Charente, 1977-78.

Madame Poisbeau, Présidente de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France, a eu l'amabilité de nous remettre le magnifique ouvrage réalisé par cette Société, et intitulé : MARAIS SALANTS. Son sous-titre précise son objet : Connaissance des

Richesses naturelles de la Loire-Atlantique - Contribution à l'étude écologique de la Presqu'île Guérandaise.

Cet ouvrage a obtenu récemment le prix Jean Sainteny 1980 (Prix du Fonds français pour la nature et l'environnement).

Nous remercions vivement pour leur don Madame Poisbeau et la Société des Sciences Naturelles.

Distinctions

Nous avons appris avec un grand plaisir que deux membres de notre Société avaient vu leurs travaux couronnés par la Société Académique de Nantes et de Loire-Atlantique.

Le docteur Michel TESSIER, de Tharon, a reçu le prix Alfred Gernoux offert par le Conseil Général, pour son étude sur :

Les occupations humaines successives de la zone côtière du Pays de Retz, des Temps préhistoriques à l'Epoque mérovingienne.

A Monsieur Pierre FREOR, de La Montagne, a été attribué le prix de la Ville de Nantes pour son ouvrage :

Le Lac de Grand Lieu - Les Binet de Jasson - Le Cheval Mallet.

Nous prions les brillants lauréats d'accepter nos bien vives félicitations.

Réunions - Conférences.

La Direction des Antiquités Préhistoriques et l'Association d'Etudes préhistoriques et protohistoriques des Pays de la Loire avaient organisé le 8 février à Laval une réunion d'information sur les activités de la Circonscription au cours des années 1979-1980.

Quelques membres de notre groupement se sont rendus à l'aimable invitation qui nous avait été adressée.

Ont été présentés les fouilles et sauvetages programmés, les sauvetages d'urgence, les sondages, les prospections effectuées soit au sol, soit par avion.

Le Groupe Vendéen d'Etudes Préhistoriques nous avait invités le 31 janvier à La Roche-sur-Yon à une conférence audio-visuelle intitulée : Activités archéologiques en 1980.

Etaient exposés les résultats des fouilles effectuées sur trois sites, soit :

- Le tumulus du Champ-Chalon à Benon, par R. Joussaume
- Le camp néolithique de Nieul-sur-l'Autize, par R. Joussaume
- L'éperon barré des Châteliers du Vieil Auzay, par P. Birocheau et J.M. Large.

Malheureusement, l'heure tardive - 21 heures - à laquelle se tiennent les réunions du G.V.E.P. nous empêche, malgré notre désir, d'assister à ces conférences. Nous le regrettons vivement et prions nos collègues vendéens de bien vouloir nous excuser.

La section "Fouilles" de l'Association Préhistorique et Historique de la région nazairienne et la Bibliothèque municipale de Saint-Nazaire, organisent une exposition pour présenter des découvertes effectuées dans la région.

Elle se tient à la Bibliothèque. Son inauguration a eu lieu le 7 février.

A cette occasion, le docteur Tessier a fait une conférence sur l'exploitation du sel de mer à l'époque protohistorique.

Le samedi 14 mars 1981 se tiendra à Rennes la Journée préhistorique et protohistorique de Bretagne, organisée conjointement par l'Equipe de Recherche n° 27 du C.N.R.S., la Direction des Antiquités Préhistoriques et le Laboratoire d'Anthropologie de l'Université de Rennes I.

Seront présentées les recherches préhistoriques, protohistoriques et archéométriques menées en Bretagne au cours de l'année écoulée.

La réunion aura lieu de 9 h à 12 h 30 et de 14 à 18 heures. Un repas en commun pourra être pris dans un restaurant situé à proximité du lieu de la réunion (coût : 40 à 45 francs).

Les personnes désirant participer à cette réunion devront présenter leur demande au cours de notre séance du 15 février. Des renseignements complémentaires pourront leur être fournis. Leur inscription sera transmise à Rennes en temps utile.

LES PIERRES GRAVEES DU MENISCOUL SONT EN DANGER

En apportant une abondante documentation sur les Rochers gravés du Méniscoul à Piriac-sur-Mer, notre bulletin n° 2 de l'année 1977 avait voulu montrer leur intérêt exceptionnel. Nous espérions convaincre la municipalité de mettre tout en oeuvre pour assurer leur parfaite conservation.

Nous n'avions pas manqué de faire remarquer que si, pendant des millénaires, une mince couche de lichens avait réalisé une protection naturelle des figurations, sa destruction, à cause du transfert des blocs et d'une nouvelle disposition illogique, laissait planer un grave danger. En quelques années, l'érosion pouvait faire disparaître complètement les gravures.

Notre publication avait été largement diffusée à Piriac, et en particulier un exemplaire avait été adressé à Monsieur le Maire.

L'Association "Pen Kiriak" avait, de son côté, contacté la municipalité et demandé que des mesures efficaces soient prises dans les délais les plus brefs.

Hélas, ses démarches, comme les nôtres, sont restées sans effet.

Nous savons que, par la suite, la Direction des Antiquités Préhistoriques est intervenue auprès de Monsieur le Maire, sans plus de succès.

Rien n'a été fait jusqu'ici, rien même n'a été tenté. Pourtant, en fin de notre étude, nous avions suggéré diverses solutions. Il faut croire qu'elles n'ont pas été jugées intéressantes.

Nous n'avions pas prévu qu'un autre élément destructeur que l'érosion par le vent, le sable, la pluie et les embruns, allait s'attaquer aux pierres.

Depuis deux ans, nous constatons que le mousse se développe à leur base. De mois en mois la couche verte gagne en hauteur. Ses racines se fixent sur le feldspath du granite. Rapidement elles amèneront sa désagrégation.

Nous pensons que nous n'avons pas le droit de laisser détruire des reliques d'un passé lointain aussi importantes que les "Pierres du Méniscoul", sans éléver une vive protestation, et sans demander aux autorités que des mesures soient prises pour leur conservation.

Nous avons donc décidé d'ouvrir de nouveau le dossier des "Rochers gravés" et d'apporter un complément d'informations à leur sujet.

Rappelons d'abord leur situation primitive ou tout au moins celle qu'ils occupaient quand N. Muterse les découvrit vers 1870.

La Butte du Méniscoul est située à environ quatre cents mètres à l'Ouest du village de Saint-Sébastien-de-Piriac. C'est un affleurement granitique dominant tout le paysage. L'océan n'en est distant que d'environ quatre cents mètres.

Les plus anciens documents se rapportant aux pierres les situent dans le mur de clôture d'un moulin dont nous avons connu les ruines. Par contre, de l'enclos restaient seulement les piliers soutenant la porte et de petits murets parallèles au chemin d'accès.

Dans une description datant de 1939, Stany Gauthier ne parle que d'une pierre posée à plat sur le sol, dont il effectue un moulage. Plus tard, l'auteur de ces lignes la retrouvera dans la même position au milieu d'un buisson de ronces cachant probablement la seconde. Toutes deux furent observées en 1964, l'une à côté de l'autre, par nos collègues Pouzet et Bassel effectuant un relevé des mégalithes de la région.

L'apport de ces détails a pour but de préciser la position des blocs dont la surface gravée était sensiblement horizontale. La couche de lichens les recouvrant avait une épaisseur infime, mais était parfaitement uniforme. Elle ne permettait de discerner que les gravures les plus profondes.

J'ai pu me rendre compte, en d'autres lieux, de la très lente évolution des lichens et de l'infime pénétration de leurs racines. Sur des photos de la Collection Chapeau, prises peu après 1900, montrant le dolmen ruiné de Kerbourg, nous constatons que la forme des taches de lichens n'a pratiquement pas changé en 80 ans. Celles observées à Trédion sur une stèle anthropomorphe n'ont guère varié depuis qu'en 1934 Z. Le Rouzic les photographia. La végétation à très lent développement ne doit pas créer de grands dégâts à la surface du granite, et, comme preuve, dès sa disparition après le transfert des pierres dans le square du Lehn, les gravures les plus fines apparaissent.

Il est donc certain que si les pierres étaient restées là où nous les connûmes, elles n'auraient aucunement souffert.

Le gros dommage, c'est que leur déplacement ait été décidé et effectué sans que les autorités compétentes aient été averties et sans qu'aucun conseil leur soit demandé.

Pourtant, ceux qui réalisèrent le transfert ne pouvaient ignorer l'origine antique des gravures et l'intérêt qu'elles présentaient. Ils crurent les mettre en valeur en installant les blocs au milieu d'un massif de fleurs, dans un square hélas voisin du bord de la mer. Ils savaient sûrement que des lois protègent les vestiges du passé lointain.

Si des raisons majeures avaient été invoquées pour justifier le déplacement, elles auraient fait l'objet d'un examen, et il

n'est pas douteux qu'en cas d'autorisation, des précautions auraient été exigées pour éviter que, sur le site choisi pour leur exposition, les pierres gravées souffrent des intempéries.

Il est certain qu'on ne pouvait trouver un emplacement aussi peu logique que celui retenu, puisque, au dire des Piriacaïs, les embruns le balayent par gros temps de noroît.

En fait, peu après l'installation dans le square, les lichens commencèrent à disparaître. Il n'en restait déjà presque plus quand nous fîmes le relevé en vue de la publication.

La position inclinée des faces gravées n'était pas judicieuse pour leur bonne conservation, le ruissellement de l'eau étant susceptible de provoquer une érosion de la roche.

Nous rendant parfaitement compte de cette chose, nous avions insisté pour que des mesures de protection soient prises dans un très bref délai. Nous savons que l'Association Pen Kiriak est intervenue à bien des reprises dans le même sens auprès de Monsieur le Maire.

Le 30 juin 1978, la Société Nantaise de Préhistoire tint une réunion à Piriac, à l'intention des habitants, pour leur montrer l'intérêt des pierres gravées et les inciter à tout faire pour les conserver.

Nous avons appris que la Mairie de Piriac allait prochainement être transférée dans un immeuble plus vaste devant lequel se trouve un grand jardin. Là, les pierres auraient été à l'abri des embruns. Pen Kiriak en informa Monsieur le Maire. Ce fut encore peine perdue.

Nous nous posons donc cette question :

Doit-on laisser détruire notre patrimoine préhistorique par suite d'une mauvaise volonté qui semble évidente ?

En faisant déplacer les Rochers gravés du Méniscoul sans information préalable des autorités, sans mesurer les conséquences d'un tel acte, l'auteur de la décision a pris une grave responsabilité. Celle-ci s'est accentuée au cours des années puisque, malgré les avertissements répétés, rien n'a été tenté pour éviter la destruction des gravures.

Devant le nouveau danger constaté, le développement de la mousse, nous demandons aux autorités compétentes de bien vouloir intervenir pour faire respecter la loi et protéger le patrimoine préhistorique de notre pays.

LES CARTES DU DIABLE

Nous avions, tant dans notre étude que lors de la conférence faite à Piriac, rappelé l'existence des gravures sur les affleure-

ments de granite du Méniscoul. Elles étaient en corrélation avec celles des rochers transférés sur la place du Lehn et nous regrettons la dispersion d'un ensemble monumental qu'il y aurait eu avantage à conserver.

Les rochers disparaissent aujourd'hui sous une végétation touffue constituée d'ajoncs, de ronces et de buissons d'épines.

On pourrait penser que le site est ainsi à l'abri des déprédati ons. Hélas, nous n'en sommes aucunement certains.

Nous avons en effet appris que l'endroit où se trouvaient autrefois les pierres gravées emmenées à Piriac, avait été défriché par des engins mécaniques. Si une telle chose intervenait là où se trouvent les affleurements gravés, nul doute que les dessins relevés par le Lieutenant de Vaisseau Martin en 1873 seraient dégradés et peut-être totalement détruits.

Le propriétaire du terrain avait bien voulu permettre que des recherches soient entreprises pour mettre à jour les Cartes du Diable. Il fallait tout d'abord débroussailler le site, tout au moins arracher les buissons d'épines, le reste du travail étant effectué par des fouilleurs avertis, avec des instruments appropriés.

Dans ce but, un représentant de l'Association Pen Kiriak est intervenu auprès du Maire de Piriac pour demander qu'un engin léger, petit bulldozer appartenant à la commune, effectue le travail qui demandait tout au plus quelques heures. Des gens compétents auraient guidé l'intervention afin d'éviter tous dégâts.

Accord fut donné, mais le travail remis à plus tard, la machine n'étant pas disponible.

Il faut croire qu'elle ne le fut jamais, car malgré les réclama tions de Pen Kiriak, le débroussaillage reste à faire.

Comment expliquer une telle inertie ?

La municipalité de Piriac n'a-t-elle pas compris que son intérêt lui commandait de sauver les témoignages les plus anciens de son passé ?

Nous étions prêts à apporter pour cela notre concours bénévole, malgré la distance nous séparant de Piriac et nos multiples activités.

Nous espérons que ce rappel sera entendu et débloquera une situation qui a trop duré.

G. BELLANCOURT